

Les avantages des projections budgétaires à long terme : l'exemple belge

Par : **Geert Langenus**

(Département Études, Banque nationale de Belgique, geert.langenus@nbb.be)



**4^e réunion annuelle des responsables budgétaires
des parlements et des institutions budgétaires
indépendantes des pays de l'OCDE**

Parlement du Canada, Ottawa, 21-22 février 2013

Aperçu de l'exposé

1. **Rôle des conseils budgétaires de Belgique**
2. Projections budgétaires à long terme de Belgique
3. Avantages?
4. En conclusion



Conseil supérieur des finances : organisation

- ▶ Section Besoins de financement des pouvoirs publics (BFPP)
 - Évaluation de la politique budgétaire
 - Recommandations budgétaires adressées aux différents niveaux d'administration
 - Rapports publics

- ▶ Section Fiscalité et parafiscalité
 - Avis sur certaines questions concernant la fiscalité et les contributions sociales

- ▶ p.m. Institut des comptes nationaux
 - Association du Bureau fédéral du Plan, de la Banque nationale de Belgique et de l'Institut national de statistique
 - Chargé des projections économiques du budget (le « budget économique »)
 - Dans la pratique, c'est le Bureau fédéral du Plan qui les prépare

- ▶ 2001 : Création du **Comité d'étude sur le vieillissement (CEV)** au sein du Conseil supérieur des finances



Comité d'étude sur le vieillissement (CEV)

- ▶ Chargé d'évaluer les conséquences budgétaires et sociales du vieillissement de la population
- ▶ Présidente : Françoise Masai (vice-gouverneur de la Banque nationale de Belgique)
- ▶ Version nationale du Groupe de travail sur le vieillissement (GTV)
- ▶ Les membres ont un mandat renouvelable de cinq ans
 - (sont nommés par le roi, mais) leur candidature est proposée par la Banque nationale de Belgique, le Bureau fédéral du Plan et trois ministères fédéraux (Finances, Budget et Affaires sociales)
- ▶ N'a pas son propre personnel
 - impartit ses travaux pratiques au Bureau fédéral du Plan (aussi chargé de la contribution belge au Groupe de travail sur le vieillissement)
 - compte, dans une certaine mesure, sur le personnel de la Banque nationale de Belgique (information des membres de la « Banque »)



Comité d'étude sur le vieillissement I

▶ Contexte : préfinancer les coûts du vieillissement en créant des excédents budgétaires

- Fonds de vieillissement : fonds dans lequel seraient affectés les excédents budgétaires

(du point de vue statistique : fonds créé au sein du gouvernement fédéral et, conformément à son mandat... achat de certains bons du Trésor seulement; en gros, donc, il s'agit simplement d'une réduction de la dette publique brute consolidée)

- Comité d'étude sur le vieillissement : groupe d'experts qui calcule l'impact exact du vieillissement
- Section BFPP du Conseil : groupe « d'experts » qui recommande les montants qui devraient être réservés pour parer aux coûts du vieillissement

▶ Le Fonds de vieillissement n'a jamais réellement pris son envol (pas d'excédents budgétaires, voir ci-dessous)

▶ ...mais l'obligation demeure : les recommandations de la section BFPP devraient « tenir compte » des rapports du Comité d'étude



Aperçu de l'exposé

1. Rôle des conseils budgétaires de Belgique
2. **Projections budgétaires à long terme de Belgique**
3. Avantages?
4. En conclusion



Coûts budgétaires du vieillissement

(en % du PIB)

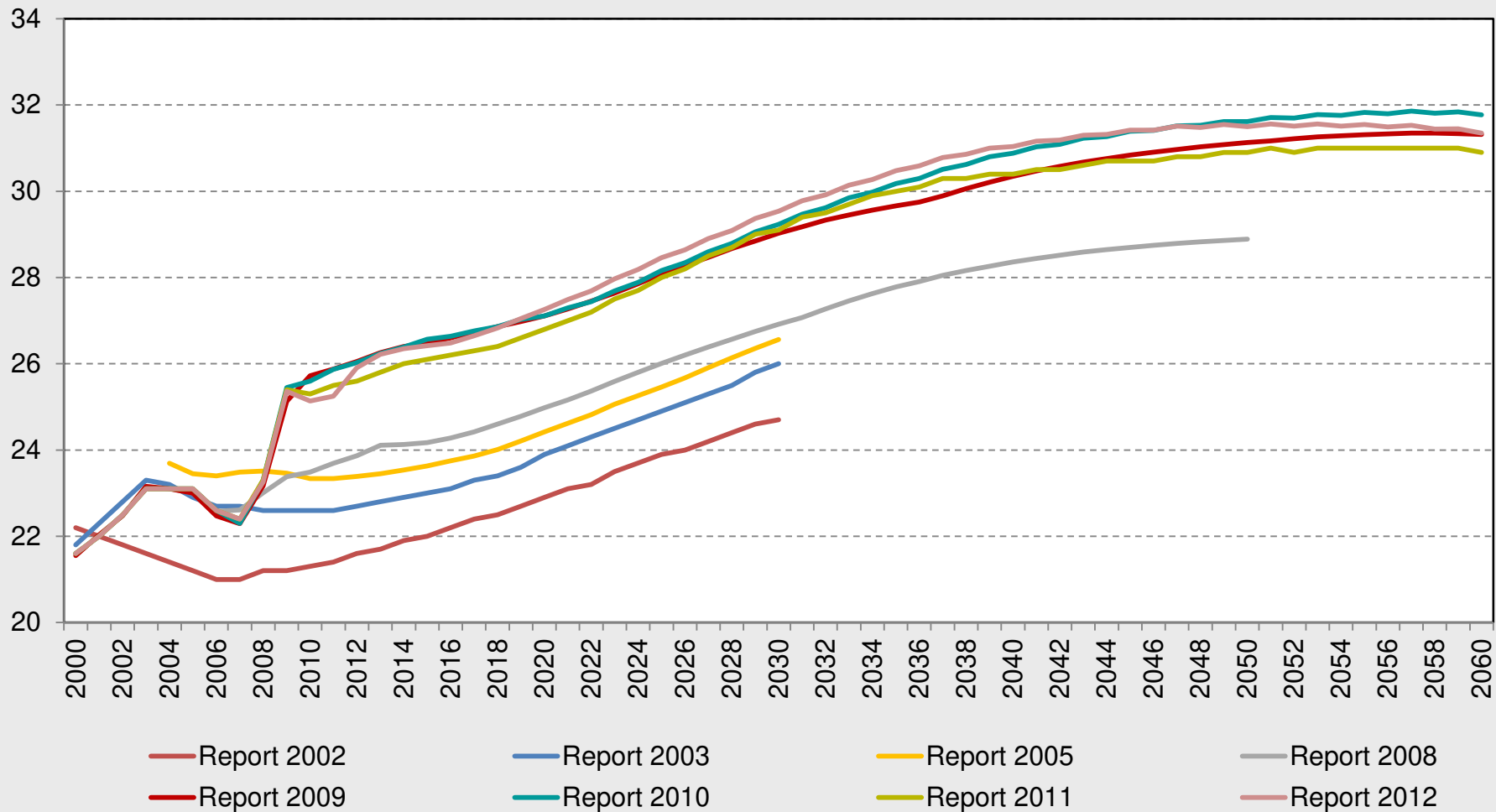
	Dernier rapport sur le vieillissement (octobre 2012)							Différence avec les résultats du rapport de 2011
	2011	2017	2030	2060	2011-2017	2017-2060	2011-2060	
Pensions	9,9	10,7	13,6	14,5	0,9	3,7	4,6	0,4
Soins de santé	8,0	8,6	9,4	11,0	0,6	2,3	3,0	0,1
Chômage	2,0	1,8	1,3	1,1	-0,2	-0,7	-0,9	0,0
Allocations familiales	1,6	1,6	1,6	1,4	0,0	-0,2	-0,2	0,1
Retraite anticipée	0,4	0,4	0,3	0,3	-0,1	-0,1	-0,2	0,0
Autres dépenses sociales	3,3	3,4	3,3	3,1	0,2	-0,3	-0,2	0,2
Total	25,3	26,6	29,5	31,5	1,4	4,7	6,1	0,7

Source : Comité d'étude sur le vieillissement,



Projections successives des coûts du vieillissement : tendance à la hausse?

(dépenses liées au vieillissement, % du PIB)



⇒ Dans le rapport de 2011 uniquement : une révision temporaire à la baisse!

Source : Comité d'étude sur le vieillissement.



Les projections du CEV beaucoup plus « bénignes » que celles des rapports du GTV

	Pensions ¹	Soins de santé	Chômage	Total	<i>p.m. autres dépenses liées à l'âge²</i>	<i>p.m. Totaux publiés</i>
<i>p.m. GTV 2009, période 2009-2060</i>	4,8	2,6	-0,4		0,0	6,9
GTV 2012, période 2010-2060	5,6	3,1	-0,1	8,6	0,5	9,1
CEV 2012, période 2011-2060	4,3	3,0	-0,9	6,4	-0,4	6,1
Différence	1,3	0,1	0,8	2,2	0,9	3,0
Causée par :						
Projections macroéconomiques	0,1		0,9	1,0		
Projections démographiques	0,5			0,5		
Évaluation des mesures structurelles / calendrier	0,5			0,5		
Autres facteurs	0,2	0,1	-0,1	0,2		

Sources : GTV, Comité d'étude sur le vieillissement, Banque nationale de Belgique.

1 Y compris les régimes de retraite anticipée et d'invalidité.

2 Les dépenses en éducation pour les projections du GTV et autres dépenses sensibles au vieillissement (p. ex. allocations familiales) pour les projections du CEV

Aperçu de l'exposé

1. Rôle des conseils budgétaires de Belgique
2. Projections budgétaires à long terme de Belgique
3. **Avantages?**
4. En conclusion



Importance des projections budgétaires à long terme

- ▶ La stratégie recommandée par le Conseil en vue de préfinancer les coûts du vieillissement a manifestement échoué : les excédents s'avèrent des cibles mouvantes

Cibles d'équilibre budgétaire dans les programmes de stabilité successifs (% du PIB)

Millésime	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Déc2000	-0,1	0,2	0,3	0,5	0,6	0,7					
Nov2001		0,0	0,0	0,5	0,6	0,7					
Nov2002			0,0	0,0	0,3	0,5					
Nov2003				0,2	0,0	0,0	0,0	0,3			
Déc2004					0,0	0,0	0,0	0,3	0,6		
Déc2005						0,0	0,0	0,3	0,5	0,7	
Déc2006							0,0	0,3	0,5	0,7	0,9
p.m. résultat	-0,0 (-0,4)	0,4 (-0,3)	-0,1 (-0,2)	-0,1 (-1,3)	-0,1 (-0,9)	-2,5 (0,0)	0,4 (-0,4)	-0,1 (-0,4)	-1,0 (-1,4)	-5,5 (-4,3)	-3,7 (-4,1)

Nota : les chiffres entre parenthèses sont les soldes budgétaires *structurels* (méthode d'ajustement cyclique du SEBC).



Importance des projections budgétaires à long terme II

- ▶ Toutefois, le débat sur la politique budgétaire à adopter s'est enrichi
 - Le Conseil supérieur des finances a explicitement abordé les concepts de **neutralité intertemporelle** et d'**équité intergénérationnelle** dans son analyse de la politique budgétaire
- ▶ Hypothèse : quels seraient les résultats budgétaires si le Conseil avait opté pour des recommandations moins rigoureuses fondées sur des projections à courte vue?
- ▶ L'évaluation régulière des tendances budgétaires à long terme
 - a attiré l'attention sur la question du vieillissement
 - et a peut-être contribué à gagner des appuis publics et politiques aux réformes structurelles (relèvement de l'âge effectif de la retraite)



Aperçu de l'exposé

1. Rôle des conseils budgétaires de Belgique
2. Projections budgétaires à long terme de Belgique
3. Avantages?
4. **En conclusion**



En conclusion

- ▶ Les projections budgétaires à long terme comportent une grande part d'incertitude
- ▶ La coexistence d'institutions nationales (CEV) et internationales (GTV) implique un certain « contrôle de la qualité »
- ▶ Lier les recommandations budgétaires et les projections à long terme
 - est certes souhaitable
 - ... mais difficilement praticable
- ▶ Le Conseil des finances
 - devrait, à tout le moins, mieux faire connaître les problèmes budgétaires à long terme
 - ne devrait pas imposer mais peut aider à rendre opérationnels les principes d'équité intergénérationnelles et de neutralité intertemporelle, mais contribuer à les rendre *praticables*
- ▶ L'expérience belge : les recommandations seraient plus efficaces si
 - on renforçait les procédures budgétaires (hausse du coût des écarts)
 - on raffinaient le profil public du CEV



Merci de votre attention !!!

